

### EDITO



**J-L BANCEL**  
PRESIDENT DE  
L'AIBC .

Chers membres,

Cette année 2010 a été marquée par une véritable mobilisation mondiale autour de la recherche de solutions communes pour sortir de la crise économique qui affecte, encore aujourd'hui, profondément notre système. Redéfinir les contours d'une finance à visage humain est aujourd'hui un défi collectif dans lequel les coopératives ont un rôle central à jouer. Le constat de la résistance globalement plus importante des banques coopératives face à la crise ne suffit pas.

La refonte des règles de l'économie internationale est à double tranchant : levier pour étendre notre visibilité, la promotion du modèle bancaire coopératif doit être une priorité pour nos membres. Mais ses spécificités doivent être promues et défendues pour que les coopératives ne soient pas les victimes collatérales des réformes de la régulation bancaire.

En effet, en cette année encore, les banques coopératives ont dû se battre pour défendre leurs intérêts.

La prise en compte de nos parts sociales comme instruments financiers de fonds propres, travail de lobbying amorcé dès 2002 par les instances coopératives internationales, s'est poursuivi cette année. Même si les intérêts coopératifs sont aujourd'hui connus des instances comptables internationales, l'IASB et le FASB, la publication d'une nouvelle version du projet sur la définition des instruments de fonds propres annoncée pour 2011 requiert toute notre vigilance.

En parallèle, la redéfinition des normes prudentielles par le Comité de Bâle représente une menace pour les banques coopératives si encore une fois leurs particularités, qui font leur force et la stabilité de leur modèle, ne sont pas reconnues.

Enfin, les défaillances dans le contrôle et la gestion des risques des institutions financières étant une des clés de lecture de la crise systémique de l'économie mondiale, cette question figure également sur l'agenda des régulateurs internationaux. La publication par le comité de Bâle d'un document consultatif sur la question doit retenir toute notre attention.

Ainsi, 2010 fut une année aussi riche que mouvementée pour les coopératives, et les perspectives d'avenir s'annoncent tout aussi engageantes. La poursuite de la redéfinition des contours de l'économie internationale soulèvera encore, j'en suis convaincu, défis et opportunités pour les banques coopératives. Le séminaire annuel de l'AIBC qui se tiendra à Pékin le 1<sup>er</sup> Septembre 2010 sera d'ailleurs l'occasion d'échanger nos points de vue et nos expériences multiples pour nous enrichir de nos diversités. L'année internationale des coopératives de l'ONU en 2012 sera une vitrine internationale exceptionnelle dont nous devons nous saisir pour exposer, expliquer et promouvoir le modèle bancaire coopératif dans un monde en recherche de solutions pour une économie viable.

Autant d'opportunités pour les banques coopératives afin que soit reconnu notre rôle d'acteur à part entière sur la scène internationale.

Coopérativement vôtre,

Jean-Louis Bancel,  
Président de l'AIBC

## « Mondialisation et régulation bancaire : enjeux et impacts pour les banques coopératives », intervention de Jean-Louis Bancel au colloque de l'OCDE, 17 Mars 2010

Jean-Louis Bancel a participé le 17 Mars 2010 au colloque de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economique) à Paris sur la « refondation du système monétaire et financier international ».

Ce colloque, qui réunissait des spécialistes du monde académique et des praticiens, a permis au Président de l'AIBC de promouvoir le modèle bancaire coopératif, d'exposer ses spécificités et ses avantages comparatifs et de souligner les enjeux coopératifs des réformes en cours.

Au cœur du débat public actuel sur les contours d'une économie que nous souhaitons reconstruire, Jean Louis Bancel a défendu le modèle coopératif comme acteur à part entière d'une reprise économique solide, il a rappelé le poids économique conséquent des opérateurs du secteur bancaire coopératif dans le monde, pour enfin plaider pour une prise en compte véritable des intérêts coopératifs, non pas comme une exception à la règle mais comme des entités plénières d'un cadre général réformé. L'intégralité de son intervention est disponible sur le site internet de l'AIBC (<http://www.aibc.coop/les-actualites/discours-de-jean-lousi-bancel-a-locde.html>)

## Redéfinition des normes prudentielles : les enjeux bancaires coopératifs à faire valoir

Comme il en fut déjà question dans la précédente lettre d'information<sup>1</sup>, la publication par le **Comité de Bâle d'un document recensant 14 critères déterminant les instruments financiers acceptés dans les fonds propres durs (le Core Tier One) menace directement les banques coopératives<sup>2</sup>.**

Rappelons qu'une position officielle de l'AIBC a été adoptée sur le sujet à l'occasion de son conseil d'administration du 17 Novembre 2009 à Genève. Cette position a été communiquée au Comité de Bâle en vue de défendre les intérêts des banques coopératives.

Une application unilatérale des 14 critères retenus par le Comité de Bâle pourrait représenter une déstabilisation des opérateurs du secteur bancaire coopératif en excluant un certains nombre de

<sup>1</sup> <http://www.aibc.coop/activites/lettre-d-info-de-l-aibc.html>

<sup>2</sup> <http://www.bis.org/publ/bcbs164.pdf?noframes=1>

leurs parts sociales du Core Tier One. Dans un contexte de reprise difficile de la croissance économique, l'augmentation drastique des obligations de solvabilité et de liquidité des banques imposées par Bâle III pourrait coûter jusqu'à 4 points de croissance à l'Europe d'ici à 2015 (chiffre du rapport de l'Institute of International Finance<sup>3</sup>).

Au niveau européen, le Committee of European Banking Supervisors (CEBS) a publié le 14 Juin 2010<sup>4</sup> des modifications à la directive européenne sur les fonds propres bancaire.

Ce texte reconnaît les spécificités des banques coopératives et révèle une volonté manifeste d'adapter les critères retenus à leur fonctionnement. Si quelques difficultés demeurent pour classer certaines de nos parts sociales en fond propres, nous pouvons nous féliciter du travail de lobbying mené par les instances de représentation des banques coopératives mais surtout souligner toute l'importance du travail de mobilisation, de promotion et de défense des intérêts des banques coopératives dans ce domaine.

## La gouvernance dans les banques coopératives

Les défaillances de la gouvernance qui ont mené à des prises de risques démesurées des institutions financières ont été un des facteurs de la crise financière mondiale. C'est pourquoi le **Comité de Bâle a publié en Mars 2010 un document établissant une liste de principes pour une meilleure gouvernance d'entreprise<sup>5</sup>**.

En parallèle, la Commission Européenne a ouvert en Juin 2010 une consultation sur la gouvernance des entreprises financières, dressant un bilan au vitriol des mécanismes de gouvernance bancaire<sup>6</sup>.

La structure bancaire coopérative fondée sur un pouvoir démocratiquement partagé entre ses clients, qui possèdent la double qualité d'associés, l'équilibre des pouvoirs qui en découle et sa propension à être tournée non pas vers la recherche du profit à court terme au bénéfice des

3

[http://www.fbf.fr/web/internet/content\\_entreprisebancaire.nsf/\(WebPageList\)/F2D7675C3F20E4F7C125774200460C76/\\$File/Interim\\_report\\_IIF\\_June2010.pdf](http://www.fbf.fr/web/internet/content_entreprisebancaire.nsf/(WebPageList)/F2D7675C3F20E4F7C125774200460C76/$File/Interim_report_IIF_June2010.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.c-ebs.org/documents/Publications/Standards---Guidelines/2010/Guidelines\\_article57a/Guidelines\\_article57a.aspx](http://www.c-ebs.org/documents/Publications/Standards---Guidelines/2010/Guidelines_article57a/Guidelines_article57a.aspx)

<sup>5</sup> <http://www.bis.org/publ/bcbs168.pdf>

<sup>6</sup> [http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2010/governance\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/governance_en.htm)

actionnaires mais vers le développement de l'économie aux services de ses membres, sont autant de particularités qui forment un modèle de gouvernance alternatif et efficace.

Tant par leur forme juridique que par leur finalité, les banques coopératives ont en commun un modèle de gouvernance spécifique et qui a su prouver sa force.

Démocratique, responsable, engagée : les principes de la gouvernance bancaire coopérative feront l'objet d'une discussion entre les membres de l'AIBC lors de son prochain Conseil d'administration.

## Impacts des normes comptables internationales sur les parts sociales coopératives

Les membres du groupe de travail de l'ACI sur les normes comptables ont rencontrés à Londres, le 11 Février 2010, les membres de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont son Président, Sir David Tweedie. Cette réunion marqua un véritable pas en avant dans le dialogue entre les coopératives et l'IASB, qui a démontré une véritable volonté de comprendre et de prendre en compte les intérêts coopératifs.

Les nombreuses communications des instances de représentations coopératives émises à l'IASB ont permis à ses membres de mesurer tout l'impact de leurs travaux sur un pan entier de l'économie qu'est le secteur coopératif.

Cette reconnaissance s'est notamment traduite par l'invitation faite à l'ACI de la part des membres de l'IASB à rejoindre le Standards Advisory Council, organe consultatif de l'IASB. La représentation des coopératives au sein de ce conseil permettrait une meilleure information et une plus grande réactivité des coopératives face aux évolutions des normes comptables internationales.

La définition des instruments de fonds propres par l'IASB et le FASB n'étant pas achevée, nous devons accorder toute notre vigilance à la publication de sa nouvelle version annoncée pour 2011. Néanmoins, la version actuelle de la définition des normes comptables internationales offre des possibilités intéressantes pour que les parts sociales coopératives soient classées en fonds propres. Nous espérons que ce dialogue fructueux entre coopératives et IASB poursuivra son cours pour que les intérêts coopératifs soient pleinement reconnus.

## Séminaire annuel de l'AIBC le 1<sup>er</sup> Septembre 2010 à Pékin (Chine).

Le séminaire annuel de l'AIBC se tiendra cette année à Pékin (Chine) le 1<sup>er</sup> Septembre 2010 dans le cadre de l'Assemblée régionale de l'ACI Asie-Pacifique.

Dans une optique d'échange et d'enrichissement réciproque, le séminaire présentera les différentes formes de banques coopératives dans le monde et leurs avantages comparatifs en termes d'intégration bancaire.

Sont confirmés comme intervenants à l'heure actuelle Bernard Huberdeau Secrétaire Général de Confédération Internationale des Banques Populaires(CIBP) et un représentant de l'International Raffeisen Union.

## L'Année 2012 des Coopératives de l'ONU :

Proclamée par l'ONU à la fin de l'année 2009, l'année internationale des coopératives aura lieu en 2012.

Cet événement nous offre un tremplin sans précédent pour la visibilité d'un modèle encore très peu connu du grand public.

La promotion du modèle alternatif, viable et performant qu'est le nôtre est une opportunité à saisir dans un contexte de remise en question des contours de l'économie internationale.

Coordonné par l'ONU, le succès de cet événement dépend pleinement des initiatives locales et régionales pour faire de cette année des coopératives un véritable succès.

L'ACI a désigné Maria Elena Chavez Hertig (e-mail: [chavez@ica.coop](mailto:chavez@ica.coop)) comme coordinatrice et a proposé une première version d'un plan d'action disponible sur son site internet<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> <http://www.ica.coop/activities/iyf/index.html>

# CoopEst

*CoopEst* est un outil financier créé pour initier et accélérer le développement des coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales (regroupées communément sous l'appellation « Économie Sociale ») dans les pays cibles d'Europe Centrale et Orientale<sup>8</sup>.

La création de CoopEst repose sur le constat que l'accès à des capitaux long-terme privés et publics en Europe centrale et orientale reste limité et difficile pour les PME, principalement en raison de la fragilité de leur structure financière. Pour cette raison, **l'objectif de CoopEst est d'apporter, dans les pays cibles, un support financier de long terme** au bénéfice de projets économiquement rentables et socialement responsables en vue de générer un effet levier sur d'autres sources de financement. L'intervention de CoopEst peut s'envisager tant sous forme de fonds propres (prêts subordonnés) que de prêts à long terme et de garanties.

Fondée en octobre 2005 à Bruxelles sous forme de société anonyme de droit belge, par le Crédit Coopératif, le groupe ESFIN-IDES, le Groupe Macif, SOFICATRA, CFI, SEFEA, et TISE, le capital total de **COOPEST est aujourd'hui de 30 000 000 euros**.

Promouvoir l'économie sociale dans des zones avec un réel besoin de développement : COOPEST se fait le fer de lance d'une dynamique coopérative renouvelée.

Plus d'information sur : <http://coopest.typepad.com/coopest/>

Contacts :

Yaël ZLOTOWSKI (fr, en)

Tél +33 (1) 47 24 83 39

Fax +33 (1) 47 24 81 91

Email : [yael.zlotowski@coopanet.com](mailto:yael.zlotowski@coopanet.com)

Ralph BÖHLKE (fr, en, de)

Tél +33 (1) 47 24 91 13

Fax +33 (1) 47 24 81 91

Email : [ralph.bohlke@coopanet.com](mailto:ralph.bohlke@coopanet.com)

Bruno DUNKEL (fr, nl, en, de)

Tél +32 (2) 770 15 62

Fax +32 (2) 230 75 41

Email : [bruno.dunkel@soficatra.org](mailto:bruno.dunkel@soficatra.org)

\*\*\*\* Si vous aussi vous souhaitez nous faire partager une initiative de votre organisation, contacter [imad.tabet@credit-cooperatif.coop](mailto:imad.tabet@credit-cooperatif.coop)

<sup>8</sup> Pologne, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Estonie, Lituanie, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie, Croatie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, la République de Macédoine, Monténégro et Serbie